

INDEMNITÉS GRAND ÂGE ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

FO demande leurs applications dans la Santé Privée

Deux primes, « grand âge » et « attractivité des territoires », ont été mises en place le 31 janvier dernier par décret. Ces primes sont destinées aux personnels de la Fonction Publique Hospitalière qui exercent auprès des personnes âgées (prime grand âge) ou ceux qui exercent à Paris et sa petite couronne (attractivité territoriale).

Pourquoi le gouvernement a-t-il exclu les salariés du secteur privé ?

Les salariés de la Santé Privée qui travaillent auprès des personnes âgées ne sont-ils pas soumis aux mêmes difficultés ? Eux aussi manipulent les résidents et les patients, changent les couches, souffrent d'effectifs insuffisants, de troubles musculosquelettiques, d'un manque de reconnaissance de leur implication...

Les salariés de la Santé Privée qui travaillent dans la petite couronne et à Paris dans les services médico-sociaux ne subissent-ils pas les mêmes contraintes ? Locations hors de prix, transports...

**Et ils devraient être payés 78 euros de moins par mois ?
Pour FO, c'est NON !**

FO a demandé aux employeurs (FHP, SYNERPA, FEHAP et Croix Rouge française) l'ouverture de négociations sur la transposition de ces primes dans les conventions collectives.

Peut-on accepter que certains soient moins bien rémunérés car ils sont dans le secteur Privé ?

Pour FO, c'est NON !

Les salariés de la Santé Privée ne doivent pas être oubliés, c'est pourquoi FO demande :

- ⇒ **L'attribution immédiate de ces 2 primes dans le secteur privé.**
- ⇒ **Un versement rétroactif au 1^{er} février 2020**

En l'absence de réponse, FO appellera les salariés à **se mobiliser par la grève et les manifestations !**

Paris, le 11 Février 2020.

